



Le pôle de compétitivité design, image et numérique de la Région sera lancé en avril à Angoulême

vendredi 13 mars 2015, par [lpe](#)

Jean-François Macaire était hier au CNAM-ENJMIN à Angoulême pour échanger avec des réseaux ([SPN](#), [16000 images](#), [Médias et Numérique](#) et [Atlanpack](#)) concernés par la création d'un pôle de compétitivité design, image et numérique. Une initiative du Conseil régional qui a certainement fait craindre un temps à ces structures un arrêt de leurs financements régionaux ou une proposition de fusion au sein de ce pôle.

" La Région considère que les réseaux d'entreprises sont privilégiés car voulus et portés par des entreprises. Nous n'envisageons donc pas de supprimer les subventions qui leur sont versées ou de les contraindre à fusionner. C'est différent par contre pour les "agences" créées par l'Etat ou la Région. De plus, il n'est pas très utile de créer des structures para-publics là où les structures privées fonctionnent bien." expliquait hier Jean-François Macaire avant d'ajouter *"Chacune de ces entités s'organise comme elle le souhaite mais on leur demandera quand même d'être en lien et en cohérence avec d'éventuelles structures équivalentes en Limousin ou Aquitaine. Il est important de garder cette échelle locale pour ces clusters (Futurobois, Aria...) et je défendrai cette position au sein de la grande Région."*

Juste un nom pour matérialiser une action

Comme nous y a habitués le Conseil régional [1], ce Pôle de compétitivité design, image et numérique, qui devrait prendre ses quartiers dans les locaux du GrandAngoulême début avril, ne sera ni une nouvelle structure juridique, ni un pôle de compétitivité au sens national du terme. Tout juste deux chargés de mission détachés du personnel du Conseil régional qui seront chargés de répondre aux sollicitations des entreprises de ces filières.

Leurs missions : *"ce Pôle sera une tête de réseau qui proposera une offre de services pour accompagner des projets difficilement réalisables par les réseaux existants seuls. Il sera à même d'orienter ces porteurs de projet vers d'autres services de la région : l'Agence régionale de l'innovation quand il s'agira d'innovation par exemple ou d'aider au regroupement d'offres pour capter des marchés importants. Ce sera une porte d'entrée unique pour les aides régionales aux entreprises de ces filières. De plus, nous allons mettre en place, via ce pôle, des formations spécifiques pour les intermittents qui sont nombreux dans la filière image"* explique Jean-François Macaire.

Quelle place dans la grande Région ?

La concertation, les échanges d'expériences, voire une mutualisation sont évoqués par le Président de Poitou-Charentes quand il est question du périmètre régional à partir de 2016 : *"Sur la filière image, il n'y a pas d'équivalent en Limousin ou Aquitaine. Par contre, sur le numérique, chacun a développé ses*

propres outils, nous allons donc nous enrichir de ces expériences et certainement développer des moyens communs à plus grande échelle. En Corrèze par exemple, la silver économie est un axe de développement et l'expertise mise en oeuvre par nos voisins ne pourra qu'enrichir nos dispositifs."

Dans le domaine du numérique par contre, l'Aquitaine rassemble 7000 entreprises et 23000 emplois ; un autre dimension. Un dossier va être déposé pour le [label French Tech](#) qui permettra d'accéder à des financements et des moyens pour accompagner les entreprises dans leur développement.

Le Poitou-Charentes va porter aussi un dossier de candidature au nom du Conseil régional et des quatre agglomérations principales : Poitiers, Niort, La Rochelle et Angoulême. Le SPN est chargé de présenter cette candidature. Résultats en juin.

CR

Notes

[1] L'Agence PME Poitou-Charentes, l'Agence régionale de l'innovation créée en septembre dernier, sont déjà dans cette logique de communication autour de services sans pour autant procéder à la création d'une structure juridique autonome. Une démarche différente que celle qui a conduit à la création du Pôle des EcoIndustries qui a une autonomie financière et le statut d'association.